

IRRIGATION

Q U É B E C

Mémoire présenté

par

l'Association des professionnels en irrigation du Québec (AIQ)

à la

**Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et
de l'Agroalimentaire du Québec**



Une association dynamique

L'Association des professionnels en irrigation du Québec (AIQ) a pour mission de regrouper les entreprises oeuvrant dans le domaine de l'irrigation horticole au Québec. Dans le but d'accroître la confiance de la clientèle vis-à-vis de ses membres, l'association a élaboré deux stratégies : la première consiste à établir des normes en irrigation, et la deuxième met en place un programme de certification pour les entrepreneurs. Après un processus d'exams, ceux-ci s'engagent à respecter les *Normes pour la conception et l'installation de systèmes d'irrigation horticole*.

Les objectifs en lien avec sa mission et en lien avec les orientations stratégiques adoptées en 2004 sont les suivants :

- Étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres;
- Favoriser les échanges entre les intervenants du domaine de l'irrigation horticole;
- Organiser et tenir des conférences, congrès, assemblées et autres réunions pour la formation, la promotion, le développement et la vulgarisation de l'irrigation horticole au Québec.

Fier membre affilié à la FIHOQ

L'AIQ, comme onze autres associations, est membre de la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornamentale du Québec (FIHOQ). À l'instar des onze autres associations, l'AIQ voit son affiliation avec la FIHOQ comme un moyen d'accroître et d'affirmer sa représentativité auprès de plusieurs intervenants.

L'industrie de l'horticulture ornementale compte près de 5000 entreprises réparties dans trois grands secteurs : la production, la commercialisation et les services. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars et emploient plus de 40 000 personnes. La FIHOQ est le seul organisme reconnu comme porte-parole officiel pour l'ensemble de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec. L'AIQ est fier d'être associée à la FIHOQ.

Cette affiliation à la FIHOQ est volontaire et motivée par l'efficacité qu'offre cette structure fédérative dynamique. D'ailleurs, l'AIQ s'investit dans les activités de la FIHOQ en prenant part, entre autres choses, aux travaux de différents comités mis sur pied par la Fédération, tels que le comité environnement et le comité vie associative, de même qu'aux travaux des comités de travail sur la gestion de l'eau et sur l'implantation et l'entretien d'un gazon durable.

Puisqu'elle est la porte-parole officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec, la FIHOQ exposera à la Commission, lors des audiences nationales de la fin de l'été, les préoccupations, défis et espoirs de l'ensemble des secteurs de la production, de la commercialisation et des services de l'horticulture ornementale.

Une économie en constante évolution

Le secteur des services en horticulture ornementale a connu une croissance fulgurante durant les dix dernières années. Le secteur des services est celui qui entretient et aménage les végétaux d'ornement produits et vendus par les secteurs de la production et de la commercialisation.

Ce secteur est comparable aux services de l'hôtellerie et de la restauration qui fait partie intégrante de la chaîne des valeurs dans le domaine de l'agroalimentaire. En horticulture ornementale, le secteur des services n'est malheureusement pas encore reconnu par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Pourtant, il a connu une croissance fulgurante durant les dix dernières années.

Le secteur des services regroupe six associations affiliées à la FIHOQ : Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ), Association des professionnels en irrigation du Québec (AIQ), Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), Association des surintendants de golf du Québec (ASGQ), Société internationale d'arboriculture, Québec (SIAQ).

Parmi tous ces services, le nombre d'entreprises oeuvrant en irrigation a explosé durant les dix dernières années. Le phénomène risque de s'accentuer encore davantage si l'on considère les compétences des professionnels en irrigation dans une perspective d'amélioration de la gestion de l'eau au Québec.

Une croissance fulgurante

Selon une étude menée en 1999 sur la structure des emplois en horticulture ornementale – commercialisation et services – le secteur de l'irrigation comptait, à cette époque, 50 entreprises au Québec. Le chiffre d'affaires pour ce secteur avoisinait alors les 5 millions de dollars. Le nombre d'emplois engendrés par les entreprises en irrigation était évalué à 250 : 50 propriétaires, 100 techniciens et 100 manœuvres.

En 2005, l'Association des professionnels en irrigation du Québec (AIQ) répertoriait 125 entreprises lesquelles généraient 625 emplois : 125 propriétaires, 200 techniciens et 300 manœuvres. De 1999 à 2005, le secteur de l'irrigation a connu une progression de 150 %, soit une moyenne de 25 % annuellement.

Plus récemment encore, l'AIQ dénombrait 180 entreprises en irrigation au Québec, avec un chiffre d'affaires qui dépasserait largement les 15 millions de dollars. De ce nombre, une quarantaine d'entreprises seulement sont membres de l'AIQ.

Face à la prolifération des entreprises en irrigation au Québec ainsi qu'en l'absence de normes et de certification régissant la profession, l'Association s'est prise en main et a élaboré son propre programme de certification et ses propres normes d'installation, toujours dans une perspective de développement durable. Toute entreprise membre de l'AIQ doit adhérer à cette certification et à ces normes.

L'horticulture ornementale nourrit l'âme

Si les plantes sont essentielles à la vie, l'horticulture ornementale est saine pour la vie! L'horticulture ornementale est donc l'un des plus beaux secteurs économiques qui existent, mais c'est surtout l'une des industries les plus vertes puisque c'est cette industrie qui cultive, plante, entretient, aménage et vend les végétaux d'ornement.

Parce qu'elles produisent de l'oxygène, les plantes sont essentielles à la vie. En plus de produire de l'oxygène, les plantes ornementales absorbent parmi les pires polluants atmosphériques dont le dioxyde de carbone... Ainsi, l'industrie de l'horticulture ornementale représente une des solutions au réchauffement de notre planète.

Au Québec, c'est au début des années 70 que l'horticulture ornementale est devenue une véritable industrie. Depuis lors, l'industrie n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, on évalue à deux millions le nombre de consommateurs intéressés par les produits et les services de l'horticulture ornementale au Québec.

Pourquoi tant d'engouement ? Parce que les plantes et la pratique de l'horticulture ornementale ont de nombreux bienfaits sur la société, la santé humaine ainsi que sur la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Bienfaits des plantes

Embellissement de l'environnement

- Les plantes embellissent l'environnement. À ce sujet, de nombreuses études ont démontré l'importance de la beauté des paysages sur le bien-être des humains.
- De même, alors que l'agriculture comestible nourrit l'estomac, l'horticulture ornementale nourrit l'âme.

De façon générale, la présence des plantes :

- rend les gens heureux;
- diminue le niveau de stress;
- et tempère les sentiments négatifs comme l'anxiété, la peur, la colère, la déprime et la tristesse.

Bienfaits sur la santé

D'autres études ont également démontré que la présence de plantes dans les bureaux et les écoles :

- diminue considérablement (17 %) l'incidence des maladies et des maux comme le rhume, la grippe, les maux de tête et les allergies, contribuant ainsi à la diminution du taux d'absentéisme;
- augmente la productivité et la créativité;
- constitue un outil pédagogique extraordinaire.

Suite à une intervention chirurgicale, d'autres études ont démontré que la présence de plantes dans la chambre des patients ou la vue d'arbres aux fenêtres :

- diminue la durée de convalescence
- réduit les problèmes postopératoires
- réduit la fréquence et la quantité d'analgésiques requis
- procure des effets positifs sur le moral des patients

La présence d'arbres et de plantes dans les villes :

- calme et apaise les citoyens
- diminue le taux de criminalité
- rend l'environnement plus « humain »
- diminue l'agressivité architecturale des édifices
- attire davantage les touristes

Le jardinage :

- représente un excellent ANTISTRESS
- permet de demeurer en contact avec la nature
- représente une activité physique accessible pour tous les groupes d'âges
- constitue une activité familiale intéressante
- permet d'exprimer sa créativité

Bienfaits sur l'environnement

L'horticulture ornementale a également un très grand impact positif sur l'environnement. De très nombreuses études ont été menées à cet égard.

- Ce sont les plantes qui produisent l'oxygène. Sans plante, il n'y aurait tout simplement pas de vie sur terre. À titre d'exemple, une pelouse de 232,25m² produit l'oxygène pour une famille de 4 personnes.
- Les plantes accroissent la qualité de l'air et la purifient (poussière et toxines)
Ex : *Les plantes absorbent les pires polluants atmosphériques tels que CO₂, SO₂, ozone, fluorure d'hydrogène, nitrate de peroxyacétile, etc.*
Aussi, 4047 m² de gazon absorbent des centaines de livres de SO₂ /an
- Les plantes réduisent les gaz à effet de serre. L'industrie de l'horticulture ornementale représente donc une solution réelle au protocole de Kyoto !
À titre d'exemple : *1 arbre absorbe plusieurs tonnes de CO₂ au cours de sa vie. Imaginons un aménagement paysager...*
- Les plantes augmentent le taux d'humidité
Ex. : *4047 m² de pelouse donnent annuellement 10 000 litres d'eau à l'atmosphère*
- Les plantes abaissent la température de l'air
Ex. : *L'été, lors de journées ensoleillées, le gazon a 27° F de moins que l'asphalte et 14° F de moins que le trottoir*
- Les plantes diminuent l'érosion
Ex. : *Gazon en pente de 9 à 14 %, avec 7,62 cm d'eau, il n'y a aucune érosion. De plus, on parle beaucoup du problème des algues bleues dans nos lacs. À ce sujet, comme le gazon retient le phosphore, il pourrait représenter une alternative à court terme dans la lutte aux cyanobactéries (algues bleues), le temps de revégétaliser les berges et laisser les végétaux reprendre leur place.*

L'engouement pour l'horticulture ornementale témoigne de son utilité en milieu urbain et de son importance au plan environnemental. L'horticulture ornementale ne répond plus simplement à un désir d'esthétisme ou de tendance : si l'agriculture nourrit les humains, on peut dire que l'horticulture ornementale nourrit l'âme et la terre.

Qui plus est, tout comme les humains, les végétaux ont besoin d'eau pour vivre en santé. Une plante en santé est beaucoup plus efficace et ses bienfaits sont d'autant plus importants si la plante n'a pas à subir de stress comme des périodes prolongées de sécheresse. Dans une perspective de développement durable, les professionnels en irrigation membres de l'AIQ deviennent des intervenants majeurs puisqu'ils peuvent contribuer directement à l'amélioration de la gestion de l'eau.

L'irrigation, tout comme les cinq autres services offerts en horticulture ornementale, doit être reconnue comme un élément essentiel de l'horticulture ornementale. Cet appui sera d'autant plus profitable qu'il permettra de contribuer à maintenir le Québec au frais... en ces temps de réchauffement climatique !

Enjeux/problématiques

1. Reconnaissance

➤ La profession

L'entretien des végétaux et des aménagements paysagés nécessite une certaine quantité d'eau. Tout comme les humains, les plantes ont besoin d'être en santé pour agir efficacement sur notre environnement (captation des gaz à effet de serre et de divers polluants atmosphériques, production d'oxygène, diminution de l'érosion des sols...). Dans une perspective de développement durable, il est donc essentiel de maintenir un bon équilibre entre l'arrosage des plantes et la conservation de l'eau. Les entreprises spécialisées en irrigation sont les partenaires tout désignés pour proposer des solutions qui nous permettront collectivement d'atteindre cet équilibre.

Plusieurs études ont démontré qu'un système d'irrigation bien planifié est plus efficace que l'arrosage traditionnel avec boyau puisque l'évaporation est moins grande avec le système d'irrigation : l'évaporation (perte) de l'eau avec un oscillateur ou un balai traditionnel se situe entre 60 et 75 %, l'évaporation avec un système d'irrigation est de 25 à 40 %, tandis que les pertes en eau sont presque nulles avec un système d'irrigation « goutte à goutte ».

Dans une perspective de développement durable, il est donc essentiel que l'expertise des professionnels en irrigation en matière de gestion de l'eau soit reconnue.

Recommandation : Nous proposons que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) reconnaissse les services en irrigation comme faisant partie intégrante de la chaîne des valeurs en horticulture ornementale au même titre qu'il reconnaît les services de restauration et d'hôtellerie en agriculture et agroalimentaire.

➤ L'Association

Malgré la croissance fulgurante de l'industrie et l'importance de l'expertise des professionnels en irrigation en matière de gestion de l'eau, il existe encore très peu de formation en irrigation. De plus, la réglementation et la certification au plan provincial sont inexistantes.

L'absence de réglementation de la profession et le manque de formation, au niveau provincial, a entraîné la multiplication d'entreprises en irrigation plus ou moins compétentes, ayant pour effet de faire planer des préjugés négatifs sur les professionnels qualifiés et compétents.

Pour s'assurer du professionnalisme des entreprises en irrigation, l'Association des professionnels en irrigation du Québec a mis en place son propre programme de certification, en collaboration avec l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ), dans lequel des normes d'installation très exigeantes ont été élaborées (annexe 1, les normes de l'AIQ).

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association des professionnels en irrigation dans l'élaboration de contenu de formation, la mise en place d'une certification provinciale en irrigation et l'élaboration de normes visant une meilleure gestion de l'eau dans une perspective de développement durable.

2. Main-d'œuvre et formation

➤ Saisonnalité des emplois

Le travail en irrigation s'effectue généralement d'avril à décembre et est assujetti aux éléments climatiques durant toute la saison des travaux. Notre secteur est considéré comme un secteur atypique puisqu'il ne correspond pas à un type d'emploi s'effectuant à l'année avec une prestation de travail de moins de 40 heures par semaine.

Les modèles statistiques nous démontrent d'ailleurs que nos emplois de type atypique ne sont pas des secteurs attrayants puisqu'ils génèrent des « chômeurs » durant la saison morte. Les conseillers en orientation et les conseillers en emploi tiennent compte de ces données dans leur processus d'information aux candidats à la formation professionnelle et technique en horticulture ornementale. Un sondage réalisé auprès d'étudiants de nos programmes démontre d'ailleurs qu'ils ont été fortement découragés à s'inscrire à nos programmes puisqu'ils se prédestinaient à un emploi saisonnier. Or, il est démontré que plus les gens sont spécialisés dans le secteur, plus ils ont accès aux emplois de longue durée et aux emplois permanents.

Il n'en demeure pas moins que le secteur de l'irrigation ne peut effectuer de travaux durant la période hivernale au Québec. Ce constat, d'une évidence élémentaire, a pourtant des conséquences désastreuses sur l'attrait de la main-d'œuvre ainsi que sur sa rétention. Les statistiques démontrent un taux de roulement dans nos entreprises, mais on oublie d'évaluer l'impact de nos programmes sociaux et de leur application pour nos travailleurs. En période de chômage, nos travailleurs subissent les pressions gouvernementales pour changer d'emploi dans un secteur où les emplois seront permanents « à l'année ». Or nos emplois, sont permanents mais saisonniers, ce qui leur confère un caractère atypique.

Le secteur de l'horticulture ornementale a expérimenté des mesures de stabilisation des emplois de manière à permettre le prolongement des périodes de travail en se jumelant avec des entreprises d'autres secteurs dont les périodes sont complémentaires. Les mesures gouvernementales ne permettent cependant que l'expérimentation de ce type de mesure et le support ne peut être accordé aux projets dits récurrents, même s'ils sont efficaces. Dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre sera croissante pour tous les secteurs, on ne peut se permettre de perdre des travailleurs compétents parce qu'ils subissent la menace d'une coupure de chèque d'assurance emploi s'ils ne changent pas de secteur.

Recommandation : Nous recommandons que la Commission invite les gouvernements provincial et fédéral à moduler leurs programmes et leurs interventions aux nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique.

Recommandation : Nous recommandons que soient offertes des conditions favorables à la formation continue durant les périodes de chômage.

Recommandation : Nous recommandons que le gouvernement provincial soutienne financièrement les mesures de stabilisation des emplois et que ces mesures soient soutenues de façon récurrente.

➤ Formation initiale

Il n'existe aucun programme de formation initiale consacré à la formation d'ouvriers spécialisés en irrigation. Des notions de base sont enseignées au programme de formation professionnelle « Réalisation d'aménagements paysagers » qui contient un module consacré aux systèmes d'irrigation et d'éclairage.

C'est pourquoi l'AIQ a travaillé en collaboration avec la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) pour développer une formation à distance pour le secteur de l'irrigation. Cette formation permettra d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre de notre secteur. Ce projet a bénéficié d'une aide de départ du Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH), indispensable au développement de cette activité.

Cette formation vise cinq grands objectifs : améliorer la qualité de la formation en irrigation, rendre la formation accessible au plus grand nombre, faire reconnaître la profession par le monde scolaire, augmenter l'accessibilité de la certification de l'AIQ et doter le secteur de l'irrigation d'un outil de formation sérieux et de qualité, en langue française.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association des professionnels en irrigation dans l'élaboration du contenu de cette formation et qu'il effectue des démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, en collaboration avec l'Association, pour faire reconnaître le contenu de cette formation.

➤ Formation continue

En irrigation, les besoins de formation sont nombreux mais le support pour le développement et la disponibilité d'activités de formation sont nettement insuffisants. Le Fond national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO) est en très grande partie inaccessible à nos entreprises puisque leur masse salariale est inférieure aux critères d'assujettissement.

Nos entreprises ne peuvent également faire appel au Plan de soutien en formation agricole (PSFA), puisque ce programme est réservé en exclusivité au secteur de la production agricole.

Ce modèle en agriculture a démontré son efficacité et sa pertinence pour les petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel type de programme pourrait être élargi aux entreprises de notre secteur en créant une alliance entre les ministères et l'UPA, de manière à ne pas pénaliser le secteur agricole, mais dans un esprit de consolidation des ressources régionales avec une offre de services élargie.

Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec contribuent à la bonification et à l'élargissement du PSFA aux entreprises du secteur de l'horticulture ornementale.

Le secteur horticole a bénéficié, en 1996, d'une enveloppe du MAPAQ pour créer le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH). Ce programme vise à appuyer les initiatives de formation novatrices ne pouvant être financées par la voie de programmes gouvernementaux traditionnels. Ce fonds de départ de 320 000 \$ a été bonifié d'investissements d'entreprises du secteur, de manière à financer le développement de nouvelles activités de formation continue à caractère sectoriel. Il est indispensable d'avoir accès à ce type d'initiatives pour demeurer compétitif.

Ce fonds a été dédié, durant plus de 10 ans, au développement de nouvelles activités de formation continue tout en impliquant les entreprises dans le financement des coûts d'inscription aux activités de formation.

Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ investisse dans le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) afin de développer des activités de formation continue en horticulture ornementale permettant ainsi un accès continu à de nouveaux savoirs.

➤ Relève

Cette main-d'œuvre doit faire l'objet d'un recrutement efficace. Il serait intéressant que le milieu de l'éducation amène les élèves, dès le début du niveau secondaire, à connaître l'industrie de l'horticulture ornementale et les avenues professionnelles qu'elle propose.

Recommandation : Nous proposons que le ministère de l'Éducation du Québec encourage sa clientèle, dans le cadre de la nouvelle approche de l'école orientante, à s'intéresser à l'horticulture ornementale comme parcours professionnel prometteur et enrichissant.

Recommandation : Nous proposons que le ministère de l'Éducation incite les commissions scolaires à supporter des projets de revitalisation des cours d'école, en partenariat avec l'industrie et la FIHOQ, et qu'il encourage l'implication concrète des élèves dans ce genre de projet.

3. Législation et réglementation

➤ Normes et certification

Les entreprises oeuvrant en irrigation ont de plus en plus à faire face à l'adoption de réglementations municipales très restrictives en matière d'arrosage. Les municipalités sont souvent mal informées des normes exigées par l'AIQ de même que sur l'efficacité et les possibilités des systèmes d'irrigation.

Comme plusieurs, les membres de l'Association déplorent l'installation parfois échevelée de certains systèmes d'irrigation. Les entrepreneurs membres de l'Association des professionnels en irrigation du Québec sont certifiés (annexe 2, contenu de formation et examens) et doivent respecter des normes très sévères d'installation.

Depuis plus de 20 ans, il s'installe entre 10 000 et 15 000 systèmes d'irrigation par année au Québec, et il arrive trop souvent que l'utilisation de ces systèmes ne se fasse pas adéquatement, selon les normes exigées par l'AIQ; les systèmes sont parfois mal conçus par des entrepreneurs non certifiés qui ne respectent aucune norme et il arrive aussi trop souvent que les utilisateurs manquent de connaissance et d'information...

Depuis la fin des années 80, l'AIQ a pour mission de promouvoir une gestion efficace et conscientieuse de l'eau. Pour atteindre ses objectifs, l'association s'est dotée de normes rigoureuses et d'une politique de l'eau pour mieux encadrer cette pratique. L'association offre également de la formation continue à ses membres afin que ces derniers soient toujours à la fine pointe des nouvelles technologies et des différentes techniques d'irrigation.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ reconnaisse le programme de certification mis en place par l'Association, de même que les normes qu'elle propose en soutenant financièrement l'Association dans la promotion de cette certification et de ces normes auprès de l'ensemble des municipalités du Québec.

➤ Gestion de l'eau et environnement

Les membres de l'AIQ ont toujours été très préoccupés par l'amélioration de la gestion de l'eau au Québec. Toujours dans une perspective de développement durable, les membres de l'AIQ connaissent les besoins des plantes en eau et peuvent proposer des solutions concrètes pour atteindre l'équilibre entre la diminution de l'utilisation de l'eau et la santé du patrimoine végétal. D'autant plus qu'il est important de conserver notre patrimoine végétal en santé au moment où le réchauffement de la planète se fait de plus en plus sentir.

Toutes les villes peuvent actuellement légiférer en matière d'arrosage, sans nécessairement posséder tous les outils et les informations nécessaires leur permettant de comprendre les besoins des végétaux.

Par le biais de la FIHOQ et du programme des Fleurons du Québec, nous avons amorcé des démarches auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de participer directement et activement aux discussions portant sur l'environnement. Toutefois, beaucoup de travail reste encore à faire afin de sensibiliser l'ensemble des municipalités du Québec sur l'importance de conserver notre patrimoine végétal en santé et sur les périodes d'arrosage efficaces pour garder et maintenir les végétaux en santé.

Les membres de l'Association, par le biais de la FIHOQ, sont disposés à travailler en collaboration avec le MAPAQ et les associations représentant les municipalités afin d'élaborer une politique de gestion de l'eau qui pourrait servir de modèle à l'ensemble des municipalités du Québec.

La contribution de nos professionnels certifiés AIQ serait certes un atout majeur dans l'élaboration de politiques visant l'amélioration de la gestion de l'eau. Les professionnels certifiés ont toutes les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires pour proposer des solutions concrètes qui tiennent compte à la fois de la conservation de notre patrimoine végétal et d'une gestion plus efficace de l'eau.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association dans ses démarches auprès des municipalités afin d'en arriver à l'élaboration d'un guide ou d'un modèle de bonnes pratiques en matière d'arrosage, destiné aux municipalités du Québec et à leurs citoyens.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association dans la promotion de ces bonnes pratiques auprès de leurs citoyens.

➤ Régis du bâtiment du Québec

Les métiers reliés à l'irrigation ne relèvent pas de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Toutefois, plusieurs des mesures et réglementations prises par cet organisme affectent grandement les entreprises en irrigation. L'Association n'est pas contre la réglementation ou une forme d'encadrement de façon à ce que le consommateur soit assuré du professionnalisme de ceux et celles qui ont à travailler avec l'eau. Cependant, la RBQ ne connaît pas la profession et les exigences d'un bon système d'irrigation.

D'autre part, le code du travail ne définit pas non plus clairement la profession. Cette ambiguïté fait en sorte que les entrepreneurs en irrigation se retrouvent souvent dans une zone grise dans laquelle il est difficile de départager ce qui appartient à la construction et à la plomberie et ce qui appartient à l'aménagement paysager et à l'irrigation.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne l'AIQ et la FIHOQ dans leurs démarches auprès de la Régie du bâtiment du Québec et auprès du ministère du Travail du Québec afin de définir très clairement ce qu'est l'irrigation et qui sont les professionnels qui oeuvrent dans ce secteur, de façon à ce qu'il n'y ait plus d'ambiguités.

4. Des plantes en santé pour un environnement en santé

Comme nous l'avons présenté dans un chapitre précédent, les plantes, les arbres et les arbustes sont essentiels à la vie et contribuent largement au bien-être des humains et à l'amélioration de notre environnement. À ce titre, l'industrie de l'horticulture ornementale représente, selon nous, une des solutions concrètes au réchauffement de la planète et un des moyens accessibles pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto.

Toutefois, une fois que des végétaux ont été produits en pépinière, en serre ou en gazonnière, il est nécessaire qu'une fois arrivées chez les consommateurs, ces plantes soient entretenues, aménagées au bon endroit et nourries.

En horticulture ornementale, contrairement à l'agriculture et à l'agroalimentaire, seul le secteur de la production est reconnu par le MAPAQ. Cette situation fait en sorte que les entreprises des secteurs de la commercialisation et des services ne peuvent bénéficier d'aucune ressource financière leur permettant de faire du développement, de la recherche, de la promotion de nouvelles pratiques culturelles ou de l'expérimentation de nouveaux produits.

Les végétaux, comme tout ce qui est vivant, ont besoin de soin et de nourriture pour grandir et demeurer en santé. Une plante ou un arbre qui ne reçoit pas tous les soins nécessaires subira un stress qui diminuera son efficacité environnementale : captation des gaz à effet de serre et de divers polluants atmosphériques, production d'oxygène, diminution de l'érosion des sols, filtration des eaux de pluie...

L'AIQ ne peut compter sur aucun organisme actuellement pour l'accompagner dans son développement technologique ou le développement de nouveaux produits. L'AIQ est en faveur de la mise en place du Centre d'innovation et de transfert technologique en horticulture (CITTH) que souhaite mettre sur pied le MAPAQ, en partenariat avec la FIHOQ et le Conseil québécois de l'horticulture. Ce centre devra s'assurer d'effectuer le maillage entre les divers intervenants de l'innovation et ainsi déterminer les besoins, tout en évaluant les carences en innovation, lesquelles sont un frein au développement des secteurs horticoles dont fait partie le sous-secteur de l'irrigation. À ce chapitre, il serait souhaitable également que l'on favorise le maillage entre le milieu universitaire et les entrepreneurs en irrigation afin de promouvoir la recherche en matière de gestion de l'eau et d'irrigation.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ reconnaissse le secteur des services en horticulture ornementale, dont fait partie l'AIQ, au même titre qu'il reconnaît les services de la restauration et de l'hôtellerie en agriculture et en agroalimentaire.

Recommandation : Nous proposons que, par le biais de la FIHOQ, les associations regroupant les entreprises de services en horticulture ornementale, dont l'Association des professionnels en irrigation du Québec, puissent bénéficier de programmes de subvention leur permettant d'effectuer du développement, de la recherche, de l'expérimentation et de la promotion.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement la recherche en matière de gestion de l'eau et d'irrigation et qu'il encourage les projets de recherche réalisés en partenariat entre les chercheurs universitaires et les entrepreneurs en irrigation.

5. Développement de marché - Les Fleurons du Québec

Le MAPAQ, de concert avec six autres membres fondateurs dont la FIHOQ, a mis sur pied un programme de classification horticole des municipalités qui atteste du niveau de verdissement et de la qualité des aménagements paysagers des municipalités québécoises. La cote de classification, s'étalant de 1 à 5 fleurons et valable pour trois ans, peut être affichée à l'entrée des municipalités et intégrée aux outils de promotion touristique.

Ce programme très novateur contribue à offrir aux municipalités des retombées tant aux plans social et culturel, qu'aux plans économique et environnemental, le tout dans une perspective de développement durable. L'AIQ appuie ce projet et croit qu'il aura des retombées durables sur le développement de l'horticulture ornementale au Québec.

Nous croyons fortement aux objectifs de ce programme, qui favorisait non seulement l'embellissement des municipalités, mais aussi l'achat et la plantation de végétaux et de produits de l'horticulture ornementale. C'est un projet structurant pour le développement de notre industrie.

De plus, la participation de la FIHOQ aux Fleurons du Québec permet un rapprochement positif et la création d'une synergie entre le monde municipal et l'industrie de l'horticulture ornementale. Nous sommes convaincus que ce rapprochement entraînera des retombées positives sur les trois secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale, dont fait partie le sous-secteur de l'irrigation.

Recommandation: Nous demandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de même qu'au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et au ministère du Tourisme, de continuer à investir de façon récurrente des fonds dans ce programme, qui n'a pas encore atteint son plein essor et qui est déjà reconnu comme la référence nationale en matière de classification des municipalités.

Conclusion

En conclusion, nous aimerais ajouter que l'AIQ souhaite que l'horticulture ornementale acquière ses lettres de noblesse dans le champ de l'agriculture au Québec. En effet, lorsqu'il est question d'agriculture, le monde de l'horticulture est souvent négligé, voire oublié. Nous sommes donc heureux d'avoir eu l'occasion d'être lus, et de bénéficier de l'opportunité d'être entendus en audience publique.

Enfin, en agriculture et agroalimentaire trois secteurs d'activités sont reconnus : la production, la distribution et les services de la restauration et de l'hôtellerie (SRH). La FIHOQ regroupe elle aussi trois secteurs d'activités : la production, la commercialisation (équivalent de la distribution) et les services (équivalent des SRH). L'ensemble de l'industrie de l'horticulture ornementale souhaite donc que ces trois secteurs d'activités soient reconnus au même titre qu'en agriculture.

Nous espérons qu'au moment de la rédaction de son rapport, la Commission réservera une part importante de son analyse et de ses recommandations à notre industrie.

Acceptez, Madame et Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Christian Brunet, président
Association irrigation Québec (AIQ)

28 mai 2007